



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires
du Lot

Cahors, le 12 mai 2015

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un centre de transit, tri, regroupement et valorisation de déchets dangereux et non dangereux sur le territoire des communes de MERCUES et d'ESPERE
Sté PAPREC SUD OUEST – Agence de Mercuès

Par arrêté préfectoral du 12 mai 2015, une enquête publique d'une durée de 30 jours à dater du **8 juin 2015 j'usqu'au 7 juillet 2015 inclus**, a été ordonnée sur la demande présentée par la Sté PAPREC SUD OUEST – Agence de Mercuès, tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de transit, tri, regroupement et valorisation de déchets dangereux et non dangereux sur le territoire des communes de MERCUES et d'ESPERE.

Le présent avis sera affiché en mairies de MERCUES et d'ESPERE, et également dans les mairies de CALAMANE, NUZEJOULS, CAILLAC, PRADINES, CAHORS, BOISSIERES, CRAYSSAC et DOUELLE, communes situées dans un rayon de 3 kilomètres de l'installation concernée.

M. Jean-Marie WILMART, Ingénieur conseil, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur titulaire et M. Yvan CALVET, Cadre Territorial en retraite est désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal Administratif de Toulouse.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête, ses observations, propositions et contre propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après:

- par correspondance au Siège principal de l'enquête adressée au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Mairie de MERCUES- A l'attention de M. Jean-Marie WILMART, Commissaire enquêteur – rue du marché à 46090 MERCUES.

- sur les Registres d'enquête disponibles en Mairies de MERCUES et d'ESPERE aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.

- directement auprès du Commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit lors de ses permanences qui se tiendront:

- **à la Mairie de MERCUES les:**

- lundi 08 juin 2015 de 09H00 à 12H00'.
- vendredi 03 juillet 2015 de 16H00 à 19H00'.
- mardi 07 juillet 2015 de 15H30' à 18H30.

Horaires d'ouverture du Lundi au Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-12h00-13h30/16h00

Tél. : 33 (0) 5 65.23 60 60 – fax : 33 (0) 5 65 23 61 61

Cité Administrative-127 quai Cavaignac-46009 Cahors cédex

– **à la Mairie d'ESPERE les:**

– samedi 20 Juin 2015 de 14H00 à 17H00'.

– Jeudi 25 Juin 2015 de 09H00' à 12H00'.

Le public pourra également participer à une Réunion publique d'information qui se tiendra le Vendredi 12 Juin 2015 à 18H30' à la salle des fêtes sise rue du marché à 46090 MERCUES;

Cette réunion publique d'information et d'échange sera présidée par le Commissaire enquêteur ou son suppléant le cas échéant, en présence du porteur de projet, la société PAPREC SUD-OUEST.

A l'issue de cette réunion, et conformément à l'article R. 123-17 du Code de l'Environnement, un compte rendu sera établi par le Commissaire enquêteur et sera ultérieurement annexé à son rapport de fin d'enquête.

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du responsable de projet, à savoir: Mme Camille GARDIE, Société PAPREC – Service environnement- 30, rue Raspail – 93120 LA COURNEUVE.

Le dossier d'enquête publique dans lequel figure notamment une étude d'impact ainsi que l'avis émis par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public en mairies de MERCUES et d'ESPERE ainsi que lors des permanences assurées par le Commissaire enquêteur et indiquées ci-avant.

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ainsi que les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site Internet de la DDT du Lot quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à l'adresse suivante:

site internet de la Préfecture du Lot <http://www.lot.pref.gouv.fr/>

En application de l'article L. 123-10 II du code de l'environnement et du décret n° 2011-2021 du 29 décembre 2011 relatif aux projets devant faire l'objet, à titre d'expérimentation, d'une communication au public par voie électronique, les documents suivants seront également publiés sur le site de la préfecture du Lot quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à l'adresse suivante: <http://www.lot.pref.gouv.fr/>

- l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique,
- l'avis de l'autorité environnementale,
- Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger,
- Le présent avis d'ouverture d'enquête publique.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes:

- aux jours et heures habituelles d'ouverture au public en mairies de MERCUES et d'ESPERE;
- sur le site Internet de la Préfecture du Lot <http://www.lot.pref.gouv.fr/>

A l'issue de la procédure d'instruction et après avis de la commission départementale, le préfet du Lot décidera, par arrêté préfectoral d'autoriser ou de refuser la demande d'autorisation d'exploiter cette activité de transit, de tri, regroupement et valorisation de déchets dangereux et non dangereux sur le site des communes de MERCUES et d'ESPERE.

L'éventuelle décision d'autorisation sera assortie du respect de prescriptions.

Pour le Directeur départemental des territoires du Lot
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Emmanuel DUFOUR